



Motion N° __

n° 1327

Pour la gratuité des renouvellements de permis de manifestations repoussées suite à la crise du COVID-19

C'est une crise brutale et massive qui nous frappe, elle a fortement impacté notre économie, notre tissu social, nos activités de loisirs, nos us et coutumes.

Nos autorités fédérales et cantonales ont rapidement et efficacement réagi en édictant des mesures de soutien, qui ont permis de préserver les entités et personnes fortement impactées par cette crise.

Dès le mois de février des mesures sanitaires et de restrictions s'agissant de l'organisation de manifestations ont été émises.

Leurs mises en place étant difficiles, voire impossibles, beaucoup ont préféré annuler et repousser les diverses manifestations ou activités qu'elles prévoyaient.

Loto, concert, soirée récréative, théâtre, exposition, tout ce qui animait nos soirées, et week-ends a fortement ralenti avec un arrêt total le 16 mars 2020.

Toutes ces manifestations nécessitent une autorisation et un permis délivré par la RCJU, plus précisément une requête en obtention de permis ou autorisations doit être déposée au minimum 30 jours avant la manifestation.

Par la suite, un permis est délivré par la recette de district, et un émolument perçu. Celui-ci varie en fonction du genre de manifestation. Il se chiffre en centaines de francs.

Bon nombre d'amicales, sociétés, clubs, associations, ont donc payé un émolument pour un événement qui n'a pu se dérouler.

Pour beaucoup l'annulation prétérite fortement leurs finances. La volonté est donc bien de maintenir ces manifestations dès que la situation le permettra

A cet effet, une nouvelle requête devra être déposée, avec à la clef un émolument à payer.

On payera donc 2 fois pour une seule manifestation.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement d'accorder la gratuité de nouveaux permis de manifestations repoussées en raison de la crise du Covid-19 et ayant déjà fait l'objet d'une autorisation et d'un émolument. Ceci pour autant qu'elles se déroulent moins d'une année après la date initialement prévue.

Delémont, le 27 mai 2020

Au nom du groupe PLR
Brosy Stéphane